

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Bourgogne
Séance du 18 décembre 2023

Délibération n° 2023 – 18/12/2023 – 3

Recettes fléchées - Exercice 2024

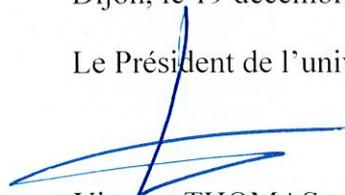
- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'université de Bourgogne

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 30 Quorum : 15 Membres présents : 17 Membres représentés : 3 Total : 20	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 20 Pour : 20 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve : l'établissement fait le choix de ne pas présenter de recettes fléchées au budget 2024.**

Dijon, le 19 décembre 2023

Le Président de l'université de Bourgogne,



Vincent THOMAS

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelière de l'université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement